

ARTISTES EN TERRITOIRES

FACILITER LA MISE EN PLACE DE PROJETS LOCAUX D'ACTION CULTURELLE

QU'EST-CE QUE L'ACTION CULTURELLE AUX JM FRANCE ?

L'action culturelle aux JM France correspond à **toute activité engagée à partir d'une œuvre, d'un artiste ou d'un spectacle** en vue de permettre aux enfants et jeunes d'**être acteurs de leur découverte musicale via l'écoute active et la pratique**.

Elle s'adresse à tous et se déploie sur **tous les temps** (scolaire, périscolaire, extrascolaire ou familial), **dans tous les lieux de vie**. Elle peut prendre des formes très variées, de l'atelier ponctuel au projet suivi sur une année scolaire, de la sensibilisation à l'approfondissement de la pratique musicale, de l'expérience de spectateur à la composition d'une œuvre...

LES TROIS PILIERS DE L'EAC

L'action culturelle est par nature fortement liée à la notion d'**Éducation Artistique et Culturelle** (EAC) et à ses trois piliers.

- **Rencontrer** des artistes, des œuvres, des lieux de culture, des professionnels et des bénévoles engagés
- **Pratiquer** des disciplines artistiques riches et exigeantes, créer avec des artistes professionnels
- **Acquérir des connaissances**, développer sa curiosité, son esprit critique et s'ouvrir au monde

En plus de ces trois piliers fondateurs, tous les projets JM France, quelles que soient leurs formes, partagent les mêmes principes directeurs :

- mettre **l'émotion et le plaisir** de la musique au cœur de la démarche, pour les ateliers comme pour les spectacles ;
- laisser de la place à **la créativité des enfants**, à l'expression, à l'invention, leur permettre de s'approprier les contenus et d'agir sur ce qui leur est proposé ;
- garder **une exigence artistique forte** ; défendre l'idée que tous les répertoires conviennent pour un jeune public si l'adresse, le propos et la médiation sont adaptés à l'âge et aux besoins des spectateurs ;
- proposer **une expérience collective** et favoriser le partage, l'interaction, l'écoute et le vivre-ensemble ;
- **co-construire les projets avec les artistes**, les équipes et les publics impliqués quand cela est possible et pertinent, inscrire la démarche pédagogique dans le projet de classe, d'établissement ou de soin dans le parcours des jeunes.

AVEC QUI FAIRE DE L'ACTION CULTURELLE ?

Les projets d'action culturelle aux JM France peuvent naître de l'envie d'une équipe bénévole, d'opportunités, de besoins sur un territoire ou de propositions faites à différents partenaires. À travers les actions culturelles, l'association peut s'adresser aux enfants et aux jeunes sur le temps scolaire comme dans des établissements médico-sociaux, des accueils de loisirs, des maisons de quartier, ou tout autre lieu de vie des jeunes et des familles.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos **partenaires actuels** (salles de spectacle, mairies et communautés de communes, écoles...), mais aussi éventuellement de **partenaires nouveaux** (IME, Croix Rouge, centres sociaux...) pour **mettre en place des actions communes**.

La réussite d'un projet tient essentiellement à la synergie entre partenaires et au fait que **chacun y trouve sa place**, publics et artistes inclus.

DIFFÉRENTS FORMATS « ARTISTES EN TERRITOIRES »

ATELIER DE PRÉPARATION AU CONCERT

Dans le cadre d'une tournée, les artistes du spectacle viennent dans l'établissement pour faire découvrir leur univers artistique pendant 1h à 2h pour 1 groupe.

MODULE CRÉATION

Suite de 4 ateliers de 3h dans l'établissement, avec un temps de mini-concert et un temps de pratique approfondie sur la même semaine.

CONCERT IN SITU

Un ou plusieurs mini-concerts dans l'établissement ou dans tout lieu non dédié au spectacle vivant, en version adaptée (30 min).

PROJET SUIVI

Série d'ateliers dans l'établissement sur plusieurs semaines ou plusieurs mois avec un artiste local.

MODULE DÉCOUVERTE

Atelier ponctuel de 3h (½ journée) dans l'établissement, avec un temps de mini-concert et un temps de pratique.

PROJET DE TERRITOIRE

Dans le cadre d'une tournée, les artistes du spectacle restent plusieurs jours sur place pour réaliser des ateliers dans un ou plusieurs établissements.

OBJECTIFS

Selon leur format, les actions culturelles menées peuvent répondre aux objectifs suivants :

- **découvrir un univers artistique ;**
- **s'ouvrir à de nouvelles esthétiques ou disciplines musicales ;**
- **s'initier à la pratique musicale ;**
- **confronter son travail à d'autres regards ;**
- **garder une trace de l'expérience vécue ;**
- **fédérer les habitants autour d'un projet musical.**

Il est également possible d'organiser des masterclasses et des formations pour les adultes (enseignants, musiciens intervenants) avec des artistes JM France.

Ces propositions modélisées sont **un point de départ** pour construire des projets d'action culturelle adaptés aux demandes et réalités territoriales. La mise en œuvre concrète pourra s'adapter au profil, envies et besoins des publics concernés, au projet artistique et pédagogiques porté par l'artiste(s) intervenant(s), et aux partenaires associés.

Établissement = toute structure accueillant des enfants, que ce soit dans le cadre scolaire (école, collège, lycée, CFA), médical, médico-social (hôpital, IME...), social (centre social, foyer d'hébergement...), périscolaire ou autre.

		ATELIER DE PRÉPARATION AU CONCERT	CONCERT IN SITU	MODULE DÉCOUVERTE	MODULE CRÉATION	PROJET SUIVI	PROJET DE TERRITOIRE
Échanges avec l'artiste		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mini-concert dans l'établissement			✓	✓	✓		
Concert dans une salle de spectacle	en lien avec une tournée JM France (hors tarif)	✓				✓	
	intégré dans le projet						✓
Pratique artistique		✓		✓	✓	✓	✓
Restitution possible					✓	✓	✓
Artiste(s) intervenant(s)	Artiste local		✓	✓	✓	✓	
	Artiste(s) du spectacle	✓					✓
Durée	Ponctuel (1 journée ou moins)	✓	✓	✓			
	Temps court (1 ou 2 semaines)				✓		✓
	Temps long (sur plusieurs semaines)					✓	
Publics		1 groupe	2 à 6 groupes	1 groupe	1 groupe	1 groupe	2 à 8 groupes
TARIFS		À partir de 65 € /h d'atelier	À partir de 720 €	À partir de 350 €	À partir de 1210 €	À partir de 2100 €*	À partir de 5500 €**

* pour une quinzaine d'heures d'ateliers et une restitution avec 1 artiste local, journée de concert non incluse.

** pour une douzaine d'heures d'ateliers et une restitution avec 2 artistes, journée de concert incluse.

Pour toute précision sur les tarifs, n'hésitez pas à contacter l'Union nationale. Les tarifs indiqués donnent une première estimation du budget global du projet (comprenant entre autres la rémunération de l'artiste). D'autres frais additionnels (transport, hébergement, repas, heures de préparation ou de répétition, restitution...) peuvent s'ajouter en fonction du choix de(s) l'artiste(s), du planning, du volume d'atelier ou de l'organisation.

VARIATIONS POSSIBLES

Ces différents gabarits ont vocation à être adaptés et ajustés.

- **Le nombre d'heures** et les modalités d'organisation des temps d'ateliers dépendent du projet artistique et pédagogique, des objectifs des partenaires et des possibilités budgétaires.
- **Le choix des artistes** pour les différents types de projet dépend de plusieurs facteurs : territoires, publics concernés, esthétique artistique, thématique ou objectifs pédagogiques, lien avec la programmation d'un spectacle, proximité géographique.
- **Le contenu artistique** est ensuite déterminé par l'artiste intervenant en concertation avec les équipes organisatrices et avec les enfants si le projet le permet.
- **Les formats de restitution** peuvent être très libres, l'objectif étant de valoriser le travail des enfants et de marquer l'aboutissement d'un projet : présentation scénique, ateliers parents-enfants, enregistrement sonore ou vidéo, exposition photos ou dessins, reportage, rencontre échange et débat...

Ces différentes variations pourront impliquer des frais supplémentaires éventuels.

Ces projets peuvent être éligibles à un soutien du Fonds Musical JM France.

CONDITIONS D'UN SOUTIEN DU FONDS MUSICAL JM FRANCE



- Projet **en partenariat avec une équipe associative JM France** (qui porte la demande de participation financière).
- Action nouvelle s'inscrivant dans une démarche structurante dans la durée.
- **Co-construction** avec plusieurs partenaires (opérationnels et/ou financiers).
- Respect de la **ligne artistique** et des **objectifs pédagogiques** des JM France.
- Intervention(s) auprès d'un ou des publics suivants :
 - > habitants de **territoires ruraux** (communes de densité 5, 6 ou 7 selon l'Insee) ;
 - > publics en situation de grande précarité, suivis par des acteurs du champ social
 - > enfants et jeunes en situation de handicap, accueillis en **établissements médico-sociaux ou de soin** ;
 - > jeunes en parcours d'**insertion professionnelle**, tels que missions locales, écoles de la deuxième chance, AFPA...

Sur la base de ces critères, le Fonds Musical JM France pourra prendre en charge jusqu'à un tiers du coût de l'action culturelle.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?

Pour développer des actions « Artistes en territoires » ou pour toute question, contactez-nous !



CAPUCINE DE MONTAUDRY

Chargée d'action culturelle et pédagogie

☎ 01 44 61 86 79

✉ cdemontaudry@jmfrance.org

[JMFRANCE.ORG/FONDS-MUSICAL](https://jmfrance.org/fonds-musical)

Le Fonds Musical JM France bénéficie du soutien de

